

SG IMAGE 2018
Société anonyme
au capital de 3.700.000 Euros
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris
848 512 034 R.C.S. Paris
(ci-après la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2026
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de SG IMAGE 2018 pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 20 février 2019. Il s'agit donc de son septième exercice social.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a généré un chiffre d'affaires de 27 417 € contre 141 740 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes d'exploitation et de cession des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 155 898 € contre 222 364,11 € lors de l'exercice précédent. Ces charges comprennent notamment 12 624 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 143 893 € au titre de l'exercice précédent.

Le dernier exercice clos étant le septième de la SOFICA, plus aucun honoraire n'était à prélever par la société BELLINI PARTNERS en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 25 octobre 2018.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (27 580) €, contre (80 618) € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 29 104 € contre 39 896 € au titre de l'exercice précédent et d'un résultat exceptionnel de 0 € contre 39 770 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 1 524 €, contre une perte nette de (952) € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 3 700 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2025 à 2 499 651 €, le prix de l'action est donc valorisé à 67,55 €.

Le capital de départ de la Société de 3.700.000 € a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 2.664.000 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles,
- 666.000 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, SARL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement).

RECAPITULATIF SG IMAGE 2018	RECAPITULATIF SG IMAGE 2018
Enveloppe totale	3.700.000 € (100%)
Investissement en association à la production	2.664.000 € (72%)
Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018)	666.000 € (18%)
Placement en trésorerie	370.000 € (10%)

SG IMAGE 2018 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 1.998.000 € dans des œuvres cinématographiques dont 1.665.000 € en contrat d'association à la production et 333.000 € en développement ;
- 1.332.000 € dans des œuvres audiovisuelles dont 999.000 € en contrat d'association à la production et 333.000 € en développement.

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1.665.000 €	999.000 €	2.664.000 €
Développement	333.000 €	333.000 €	666.000 €
Total	1.998.000 € (60%)	1.332.000 € (40%)	3.330.000 €

L'ensemble des ratios d'investissements a été tenu :

- la SOFICA a investi 90 % des montants levés (3.330.000 €) durant le premier exercice,
- 50 % des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 93 % de nos participations (engagement 90 %) ont été réalisés auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 40 % de nos participations (engagement 40 %) ont été réalisés dans le secteur audiovisuel,
- 75 % de nos investissements cinéma (engagement 70 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 55 % de nos investissements cinéma (engagement 10 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,
- 47 % de nos investissements (engagement 35 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs, 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018). SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018.

• **Investissements en association à la production non adossés :**

Au 31 décembre 2025 SG IMAGE 2018 a investi 1.665.000 € en association à la production non adossée dans 12 œuvres cinématographiques et 7 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2025 :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date de sortie	Investissement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes	Dépréciation
Petit Pays	Cinéma	Eric Barbier	Jean-Paul Rouve	26/08/2020	40 000,00 €	22 489,13 €	
Pirata et Capitano Saison 2	TV (animation)	François Narboux	/	Diffusé en juin 2022	200 000,00 €	88 135,99 €	
Romance	TV	Hervé Hadmar	Pierre Deladonchamps, Olga Kurylenko, Simon Abkarian	Diffusé en juin 2020	110 000,00 €	70 925,84 €	
Tropiques Criminels	TV	Stéphane Kappes	Sonia Rolland	Diffusé en novembre 2019	75 000,00 €	105 000,00 €	
Villa Caprice	Cinéma	Bernard Stora	Patrick Bruel, Niels Arestrup	02-juin-21	65 000,00 €	19 950,53 €	-7 156,83 €*
Le Tour du monde en 80 jours	Cinéma	Samuel Tournieux	/	04-août-21	120 000,00 €	80 337,94 €	
Été 85	Cinéma	François Ozon	Melvil Poupaud, Benjamin Voisin	Sortie le 15 juillet 2020	100 000,00 €	71 118,37 €	
Playlist (ex-Couche toi là)	Cinéma	Nine Antico	Sara Forestier, Laetitia Dosch	02-juin-21	120 000,00 €	19 411,14 €	
Ollie & Moon Saison 2	TV	Moran Caouissin	/	Diffusé	100 000,00 €	13 188,47 €	
Ils sont vivants (ex-Bouches cousues, ex-Assoiffés))	Cinéma	Jérémie Elkaim	Marina Fois, Laetitia Dosch	23-févr-22	100 000,00 €	5 474,98 €	
Annette	Cinéma	Leos Carax	Marion Cotillard, Adam Driver	07-juil-21	100 000,00 €	55 771,95 €	
The Cleaner	TV (documentaire)	Phil Cox	/	Diffusé le 9 mars 2021	30 000,00 €	0,00 €	
Les Nazis et l'argent	TV	Gil Rabier	/	Diffusé le 9 février 2021	40 000,00 €	53 142,35 €	
Cigare au miel	Cinéma	Karim Ainouz	Zoé Adjani, Amira Casar	06-oct-21	60 600,00 €	8 820,45 €	-6 600,26 €
Eiffel	Cinéma	Martin Bourboulon	Romain Duris, Emma Mackay	13-oct-21	90 000,00 €	95 819,92 €	
Boite noire	Cinéma	Yann Gozlan	Pierre Niney, Lou de Laage	08-sept-21	90 000,00 €	112 469,20 €	
En Thérapie	TV	Olivier Nakache, Eric Toledano	Reda Kateb, Anaïs Demoustier, Carole Bouquet	Diffusé le 4 février 2021	44 400,00 €	57 720,00 €	
Méandre	Cinéma	Mathieu Turi	Gaia Weiss	26-mai-21	100 000,00 €	102 043,87 €	

Un Triomphe (ex Délivrés)	Cinéma	Emmanuel Courcol	Kad Merad, Marina Hands	1 ^{er} septembre 2021	80 000,00 €	97 666,90 €	
Total					1 665 000,00 €	1 079 487,03 €	1 065 729,94 €
Recouvrement à la date de l'arrêté des comptes							64,01%

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. La SOFICA bénéficie pour chacune de ces œuvres de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, VOD, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...).

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 64,75 %.

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 63,59 %.

Deux investissements (*non grisés dans le tableau ci-dessus*) restent à céder au 31 décembre 2025.

*Dépréciation suite au placement en redressement judiciaire de la société BAC FILMS DISTRIBUTION, mandataire ayant encaissé ces recettes.

**Dépréciation suite au placement en redressement judiciaire de la société de production ELIPH PRODUCTIONS, à qui le mandataire belge BEST FRIEND FOREVER a reversé ces recettes.

- **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2018 a également réalisé 999 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 4 œuvres audiovisuelles et 6 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
Paf le chien Saison 2	TV	Klein	/	99 900,00 €	99 900,00 €	104 900,00 €
Moka	TV	Andres Fernandes	/	99 900,00 €	102 897,00 €	102 897,00 €
Le bureau des légendes saison 5	TV	Eric Rochant	Mathieu Kassovitz, Sara Giraudeau	99 900,00 €	99 900,00 €	107 500,00 €
Le sens de la famille	Cinéma	Jean-Patrick Benes	Franck Dubosc, Alexandra Lamy	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Abysses	TV	Michel Viotte	/	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
De son vivant	Cinéma	Emmanuelle Bercot	Catherine Deneuve, Benoît Magimel, Cécile de France	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Opération Portugal	Cinéma	Franck Cimièrre	D'Jal	99 900,00 €	99 900,00 €	102 900,00 €

Presque	Cinéma	Bernard Campan	Bernard Campan	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Les Méchants	Cinéma	Mouloud Achour et Dominique Baumard	Roman Frayssinet, Djimo	99 900,00 €	99 900,00 €	104 900,00 €
Zai Zai Zai Zai	Cinéma	François Desagnat	Jean-Paul Rouve	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Total				999 000 €		1 022 597,00 €
Recouvrement à la date de l'arrêté des comptes						102,4%

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30 % de l'ensemble de nos investissements.

Tous les investissements sont désormais cédés.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2018 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, filiale au capital de 666.000 € € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100% de son capital dans le développement de 49 œuvres à travers 8 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
Incognita Films*	Cinéma	<i>Soumissions – Putains – Dérailleur – La belle équipe</i>	73 000,00 €	30 000,00 €
Quad Cinéma**	Cinéma	<i>Le Déhanché d'Elvis – Les Petites victoires</i>	100 000,00 €	100 854,78 €
Récifilms	Cinéma	<i>Le petit roi du monde – Némé, Chien du Président – Alice Klein – Comme Papa – Secret de famille – Cadavre Exquis – Les petites voleuses – 13.11.15</i>	80 000 €	81 469,50 €
Single Man Production	Cinéma	<i>Poisons – Mes frères et moi – A sec – Ma femme</i>	80 000 €	80 000,00 €

Federation Entertainment	TV	<i>En thérapie – Your Honor – Au Coeur de la brume – Fever – Infiniti – Ladie's night – Museum – L'école du micro d'argent – Les amants de la tour Eiffel – Les sentinelles – Les valoirs – Les rayons de la colère – Red Zone – Reminiscences – The other girl</i>	150 000 €	152 239,00 €
La station animation***	TV	<i>Les extraterriens – Griott & Mungo – Animal Force</i>	53 000 €	58 089,00 €
Bonne Pioche Télévisions****	TV	<i>La fabrique des symboles – Voyage en Autistan – Naufrages – En altitude – Felix Kersten – Verlaine et Rimbaud</i>	60 000,00 €	60 000,00 €
Empreinte Digitale	TV	<i>Chattes – Pécheresses – Le zèbre – Single – Parallèles</i>	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL		49 œuvres	666 000,00 €	632 652,28 €
Recouvrement à la date de l'arrêté des comptes				94,99%

* Dont une échéance remboursée sur le projet de substitution *Une Mère*

** Convention remboursée sur les projets de substitution *Le Déhanché d'Elvis* et *Les Petites victoires*

*** Dont une échéance remboursée sur le projet de substitution *Solutions cachées* et la seconde sur le projet de substitution *Partie de campagne Saison 2*

**** Dont une échéance remboursée sur le projet de substitution *Abysses*

Conformément à ce type d'investissements, assimilables à des prêts qui permettent au producteur de développer des œuvres, le remboursement des engagements est réalisé à chaque mise en production.

Une seule convention (*non grisée dans le tableau ci-dessus*) reste à solder au 31 décembre 2025 et devrait l'être au début de l'exercice suivant.

Faits marquants de l'exercice

La société BAC FILMS, productrice et mandataire du film « VILLA CAPRICE », est entrée en redressement judiciaire le 29 avril 2025.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'Administration a acté en date du 6 février 2025 un changement de gouvernance. Ainsi, suite à la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, il a été décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et que celles-ci seraient exercées par Monsieur Fabrice IMBAULT, coopté en ce sens. De plus, Madame Caroline DHAINAUT et Monsieur Jérémy ALTENHOVEN ont été nommés Directeurs Généraux Délégués.

En outre, Madame Caroline DHAINAUT a également démissionné de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée en date du 26 mai 2025.

Par ailleurs, en vue de sa dissolution, la SOFICA a adressé à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) une demande de liquidation anticipée en date du 1^{er} octobre 2025 qui a été validée le 8 avril 2026.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va céder ses derniers actifs et encaisser les dernières recettes dans l'optique d'une liquidation durant l'exercice 2026.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a donné son accord à la demande de liquidation anticipée de la Société le 8 avril 2026.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

La procédure de redressement judiciaire de la société BAC FILMS étant encore en cours, il n'est pas possible à date d'en évaluer précisément les éventuels risques.

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'autres risques ou incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

La Société a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, filiale au capital de 666.000 € détenue à 100 % par la Société, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Total bilan** : 699 819 €,
- **Chiffre d'affaires** : 3 008 €,
- **Résultat net comptable** : 9 646 €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 1 524 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : (1 201 874) €.
- Résultat de l'exercice : 1 524 €.

Affectation

Au Report à nouveau, soit 1 524 €.

Le poste « report à nouveau » serait ainsi ramené de (1 201 873,84) € à (1 200 349,84) €.

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-joint, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Créances clients (en HT €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	51 407,00€-
31/12/2024	26 866,13 €	6 590,46 €	-	57 720,00€

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l’article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l’exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l’article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices écoulés.

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d’application des dispositions de l’article L.225-38 du Code de commerce n’a été conclue par la Société au cours de l’exercice écoulé.

SG IMAGE 2018 a signé le 31 janvier 2019 une convention d’assistance administrative et d’ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d’application des dispositions de l’article L. 225-38 du Code de commerce. Cette convention a été reprise dans les actes accomplis au titre de la société en formation lors de l’assemblée générale constitutive. Elle s’est poursuivie au cours de l’exercice.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2018 n’emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Prêts consentis à des PME

N/A

Situation des mandats des mandataires sociaux

- (i) Mandat des administrateurs

Il est rappelé que l’Assemblée générale en date du 25 juin 2025 a renouvelé le mandat d’administrateur de Monsieur Fabrice Imbault, Monsieur Gilles Legrand et Madame Yolaine Tuffier pour une durée de 6 (six) ans conformément aux dispositions de l’article 11 des statuts, soit jusqu’à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2030.

Par ailleurs, Madame Daphné Dussauge et Madame Muriel Rousselet ayant été nommées administratrices lors

de l'assemblée générale du 24 juin 2024, leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

(ii) Mandat de Directeur Général

A la suite au Conseil d'administration du 6 février 2025, Monsieur Fabrice IMBAULT a été nommé Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur. Son mandat de Directeur Général a été renouvelé lors du Conseil d'administration du 16 avril 2025 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Madame Caroline DHAINAUT et Monsieur Jérémy ALTENHOVEN ont été nommés Directeurs Généraux Délégués pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Toutefois, le Conseil d'administration en date du 15 avril 2025 a acté de la démission par courrier en date du 26 mai 2025 de Madame Caroline DHAINAUT de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée générale ordinaire en date du 25 juin 2025, il a été décidé de renouveler la société RSM PARIS, ayant son siège social 7 rue des Italiens – 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 792 111 783, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit après la délibération de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Rémunérations des administrateurs

Nous vous rappelons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'a pas été attribué aux administrateurs de rémunération.

Compte tenu du projet de prononcer prochainement la dissolution anticipée de la Société, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de prendre acte de l'absence d'allocation de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026.

Dissolution anticipée de la société

Fort du processus de cession entamé, nous avons obtenu le 8 avril 2026 l'autorisation anticipée de dissolution de la SOFICA de la part de la DGFIP nous permettant d'envisager une liquidation prochaine de la Société.

Ainsi, il vous est proposé de voter la dissolution anticipée de la Société lors de la prochaine Assemblée Générale et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Le siège de la liquidation serait fixé au siège social 2 rue Dufrenoy – 75116 Paris.

Dans l'hypothèse d'un vote favorable à la dissolution anticipée de la Société, il vous est proposé de nommer la société BELLINI PARTNERS (RCS Paris 802 991 901) en qualité de liquidateur. Cela aura pour conséquence de mettre fin aux fonctions des administrateurs, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Le Liquidateur ainsi nommé devrait dresser un inventaire de l'actif et du passif de la liquidation, un bilan d'ouverture de la liquidation et convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la date de ce jour, aux fins d'information de ces derniers sur l'inventaire et le bilan d'ouverture de la liquidation.

Le Liquidateur ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Le Liquidateur aurait pour mission de céder, au meilleur prix, l'ensemble des participations détenues par la Société d'une part et de résilier, en temps utile, l'ensemble des contrats liant la Société à des tiers d'autre part. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'il avisera,

tout l'actif de la Société. Il aurait également pour mission de payer l'ensemble des dettes de la Société à l'égard des tiers. Il prendrait toute décision de nature à éteindre tous les droits des créanciers à l'égard de la Société et en général tout le passif de cette dernière. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Le Liquidateur aurait qualité pour représenter la Société auprès des tiers, notamment les administrations publiques ou privées ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Il serait tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour rendre compte de son activité.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2025 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur. Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 qui fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2025.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 6 février 2025, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 et SG IMAGE 2019 jusqu'au 6 février 2025
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 jusqu'au 6 février 2025
- Président Directeur Général d'IMAGELLUM 2024
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Monsieur Fabrice IMBAULT, Président Directeur Général depuis le 6 février 2025, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général de Bellini Partners et d'A Plus Finance
- Président Directeur Général de SG IMAGE 2017 (du 6 février 2025 au 6 juin 2025) et SG IMAGE 2019 depuis le 6 février 2025
- Directeur Général de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 depuis le 7 juillet 2025
- Gérant de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 et IMAGELLUM

DEVELOPPEMENT 2024

- Administrateur d'A Plus Génération 2, Génération 3 et Génération 4
- Président d'Ideos Participations
- Gérant d'Ideos & Cies

Madame Caroline DHAINAUT, Directrice Générale Déléguée au cours de l'exercice 2025, était également :

- Directrice Générale de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025) et SG IMAGE 2019 jusqu'au 6 février 2025 puis Directrice Générale Déléguée de ces mêmes sociétés, avant de présenter sa démission par courrier en date du 26 mai 2025
- Directrice Générale de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 jusqu'au 7 juillet 2025
- Directrice Générale Déléguée d'IMAGELLIUM 2024, avant de présenter sa démission par courrier en date du 26 mai 2025
- Présidente de DESEO FINANCE

Monsieur Jérémy ALTENHOVEN, Directeur Général Délégué, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général Délégué de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Madame Yolaine TUFFIER, administratrice, était également :

- Gérante des sociétés Eaux et Forêts et Eaux et Forêts Holding
- Membre du Conseil d'administration de la société SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025)

Monsieur Gilles LEGRAND, administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président Directeur Général de la société SAS Epithète and Co
- Membre du Conseil d'administration de la société SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025)
- Gérant de SCI Capleotine
- Gérant de SCI Du Petit Malabar

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Madame Muriel ROUSSELET, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

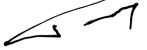
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 6 février 2025 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ainsi que la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués. Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2026 a acté la démission de Madame Caroline DHAINAUT de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaitez.

DocuSigned by:

E8D5C73FE0C84FD...

Le Conseil d'Administration
Représenté par son Président Fabrice IMBAULT

ANNEXE**RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX****SG IMAGE 2018****Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/25 au 12/25	Exercice 01/24 au 12/24	Exercice 01/23 au 12/23	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	27 416,77	141 740,83	151 010,83	295 902,26	185 792,00
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	21 305,52	146 971,37	98 925,34	283 298,00	112 429,00
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	1 524,36	-951,74	-160 990,81	-63 098,71	-355 648,19
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	19 781,16	147 923,11	259 916,15	346 397,00	468 077,00
Résultat distribué (D)					
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	0,58	3,97	2,67	7,66	3,04
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	0,58	3,97	2,67	7,66	3,04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	0,04	-0,03	-4,35	-1,71	-9,61
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					